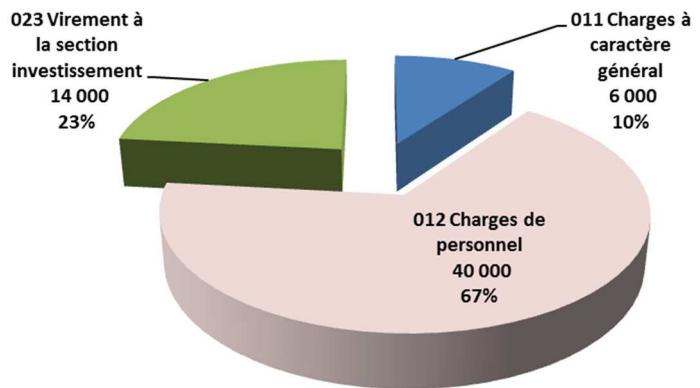


6. LE BUDGET ANNEXE SCoT 2017 du PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

A - Section de fonctionnement – Dépenses – 60 000 €

Dépenses	
011 Charges à caractère général	6 000
012 Charges de personnel	40 000
023 Virement à la section investissement	14 000
Total dépenses de l'exercice	60 000

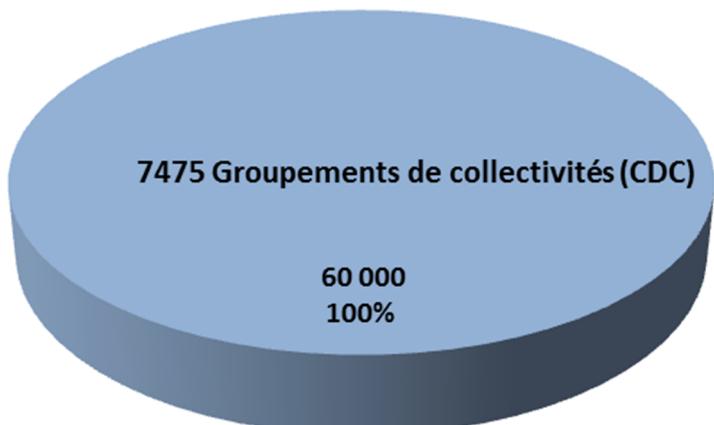


Les dépenses de fonctionnement prévues en 2017 pour le SCoT seront les suivantes :

- Chapitre 011
 - ⇒ Dépenses liées au remboursement des frais de fonctionnement forfaitaires de 15% du SCoT qui viendront en recette du budget principal (chapitre 70)
- Chapitre 012
 - ⇒ Dépenses liées aux personnels du SCoT du Pays : effectif d'un agent contractuel, Chargé de mission SCoT/PLUi (100%) :
 - Mi-temps sur le SCoT du Pays (3 CDC)
 - Mi-temps sur les PLUi (2 CDC : « La Châtre/Ste Sévère » et « Val de Bouzanne »)
- Chapitre 023
 - ⇒ Dépenses qui viennent en recette d'investissement au compte 021 du Budget SCoT

B - Section de fonctionnement – Recettes – 60 000 €

Recettes	
7475 Groupements de collectivités	60 000
Cotisations des CDC	
mi-temps SCoT (3 CDC)	
Coût par habitant (base 29 374 habitants)	
1 €/hab	
mi-temps PLUi (2 CDC)	
Coût par habitant (base 23 544 habitants)	
1,3 €/hab	
Total recettes de l'exercice	60 000

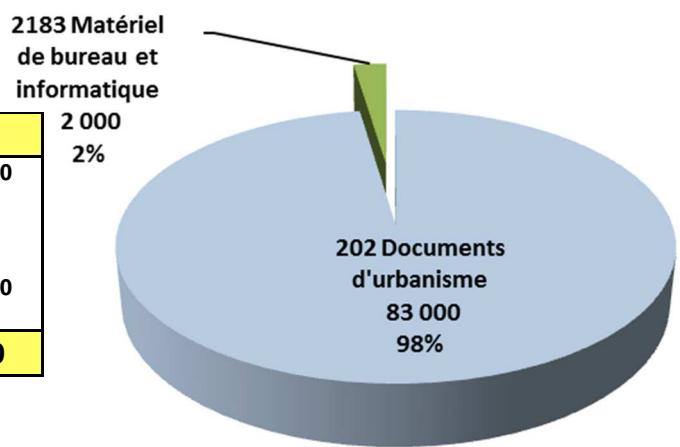


Les recettes de fonctionnement prévues en 2017 pour le SCoT proviendront exclusivement :

- Des collectivités membres du Syndicat (3 Communautés de Communes)
 - ⇒ Participation statutaire des Communautés de Communes en 2017 :
 - cotisation CDC Marche Berrichonne : 1 € par habitant pour le SCoT
 - cotisation CDC La Châtre/Ste Sévère et CDC Val de Bouzanne : 2,30 € par habitant pour le SCoT et les PLUi

C - Section d'investissement – Dépenses – 85 000 €

Dépenses	
202 Documents d'urbanisme Mission d'élaboration du SCoT	83 000
2183 Matériel de bureau et informatique	2 000
Total dépenses de l'exercice	85 000

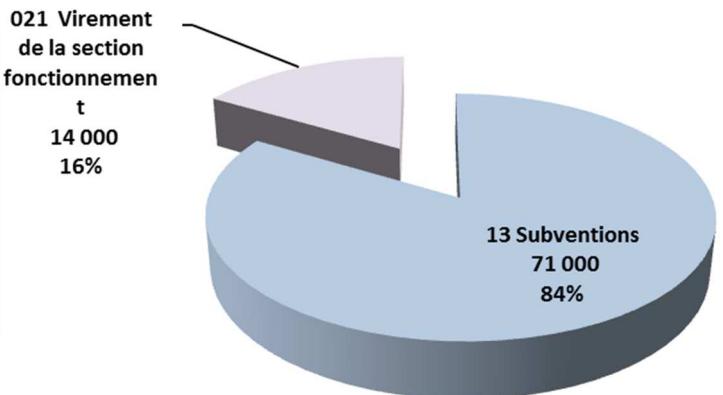


En 2017, les dépenses d'investissement du SCoT seront les suivantes :

- Dépenses liées à la mission d'élaboration du SCoT réalisée par un groupement dont **VILLE OUVERTE** est le mandataire (chapitre 20)
- Equipement du chargé de mission SCoT/PLUi en mobilier, bureautique et informatique et aménagement de locaux nécessaires (chapitre 21)

D - Section d'investissement – Recettes – 85 000 €

Recettes	
13 Subventions DGD 2016 DGD 2017	35 500 € 35 500 €
021 Virement de la section fonctionnement	14 000
Total recettes de l'exercice	85 000



En 2017, les recettes d'investissement du SCoT proviendront :

- Chapitre 13
 - ⇒ Des subventions de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) :
 - DGD 2016 : 35 500 € attribués en août 2016 (6^{ème} AAP SCoT 2016)
 - DGD 2017 : 35 500 € sollicités en février 2017 (7^{ème} AAP SCoT 2017)
- Chapitre 021
 - ⇒ Et d'une recette d'investissement provenant d'une dépense de fonctionnement au compte 023 du Budget SCoT